



**PRÉFET
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service interministériel de défense
et de protection civiles

Lundi 13 mai 2024

Situation météorologique à surveiller pour un risque d'orages avec précipitations intenses – risque de pluie inondation

Le Préfet de Lot-et-Garonne vous informe du passage en vigilance jaune pour un risque de pluie inondation suite aux orages prévus ce jour à partir de 19h.

Contexte :

Début de l'événement : lundi 13 mai 2024 à 19h

Fin de l'événement : mardi 14 mai 2024 à 19h

Une importante dégradation est attendue à partir de cette fin d'après-midi sur un axe allant des Pyrénées-Atlantiques à la Haute-Vienne. Le département de Lot-et-Garonne va être particulièrement impacté, où un temps perturbé se maintient jusqu'à demain soir avec plusieurs épisodes de pluies intenses attendues :

- une première débute ce soir avec le déclenchement d'orages parfois forts. Ces orages s'accompagnent localement de quelques chutes de grêle. Jusqu'en début de nuit, plusieurs vagues orageuses sont attendues, finissant par donner des cumuls de pluie importants. Entre 19h et 00h, il est attendu 20 à 30mm et localement jusqu'à 40mm. Les cumuls horaires peuvent atteindre 15 à 20mm/h et peuvent causer des phénomènes de ruissellement ;
- à partir du milieu de nuit et jusqu'en début de matinée, une fois les orages passés, un temps pluvieux prend le relais avec des précipitations faibles à modérées mais continues, apportant de nouveaux cumuls relativement conséquents ;
- enfin, après une courte accalmie en milieu / fin de matinée, une troisième salve de précipitations gagne à nouveau le Lot-et-Garonne, par l'ouest, sous la forme d'averses modérées à fortes et localement orageuses. Ces averses perdurent jusqu'en fin d'après-midi. Les cumuls sont plus hétérogènes mais peuvent atteindre localement 15 à 20mm en 6 heures (entre 13h et 19h).

Au final, les cumuls pourront atteindre 40 à 50mm sur 24h.

Mesures préconisées :

Votre attention devra se porter :

- Sur les manifestations publiques,
- Sur les petits cours d'eau non surveillés,
- Sur les campings situés à proximité de cours d'eau,
- Sur les résidents exposés à des risques particuliers (chutes de rochers, inondations, coulée de boue...), les exploitants agricoles,

Il vous est demandé de signaler tout problème rencontré auprès de l'astreinte du SIDPC.

